

PLAN DE DÉCONFINEMENT

RANDONNEUR INDIVIDUEL / FAMILIAL

Du 11 mai au 1er juin

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique	 Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h , 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Préconisé
Matériels liés à la pratique	 Utilisation du matériel personnel
Attestation	 Sans attestation
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
 PUBLICS	
Tous les licenciés, sauf personnes à risque	 10 personnes maximum
 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit
 ESPACE DE PRATIQUE	
Lieu de pratique	 Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
Legislation en vigueur	 Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation	 -Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité, donc programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement
Espace de pratique	 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés

PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

Du 11 mai au 1er juin

	Licencié	Animateur
i PRÉCAUTIONS		
Port du masque		Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique		Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
Utilisation de gel hydroalcoolique		Obligatoire
Si symptômes du COVID-19		Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	Préconisé	Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé -Échange de matériel entre participants non conseillé	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé ou avec désinfection systématique -Échange de matériel entre participants à déconseiller
Attestation		Sans attestation
Durée de pratique		Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires		Interdit
Locaux		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
👤 PUBLICS		
Tous les licenciés et animateurs, sauf personnes à risque		10 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)
😊 ENCADREMENT		
Inscription aux sorties	 Sur inscription uniquement afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	 Rendre les inscriptions obligatoires afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation		Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques		Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Sorties labellisées Rando Santé	Interdites	Ne pas organiser de sorties labellisées Rando Santé

	Licencié	Animateur
 TRANSPORTS		
Transport individuel		Conseillé
Transports en commun		À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit	 Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie
 ESPACE DE PRATIQUE		
Lieu de pratique		Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
Legislation en vigueur		Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation		-Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement
Espace de pratique		 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités		À éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible
 COMPÉTITIONS		interdites
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC		interdites
 SÉJOURS ET VOYAGES		Non conseillé
 FORMATION		 Interdite en salle Possible en distanciel et en extérieur
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION		 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club
 ACCIDENT		Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre club <u>Votre comité départemental</u> info@ffrandonnee.fr	<u>Votre comité départemental</u> association@ffrandonnee.fr

 CONVIVIALITÉ	
Partage de repas, pots, festivités	 À éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible
 COMPÉTITIONS	 interdites
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC	 interdites
 SÉJOURS ET VOYAGES	 Pas conseillé
 ACCIDENT	 Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	<p align="center"><u>Votre comité départemental</u></p> <p align="center">info@ffrandonnee.fr</p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr

PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

Du 11 mai au 1er juin

	Licencié	Animateur
i PRÉCAUTIONS		
Port du masque		Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique		Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
Utilisation de gel hydroalcoolique		Obligatoire
Si symptômes du COVID-19		Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	Préconisé	Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé -Échange de matériel entre participants non conseillé	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé ou avec désinfection systématique -Échange de matériel entre participants à déconseiller
Attestation		Sans attestation
Durée de pratique		Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires		Interdit
Locaux		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
👤 PUBLICS		
Tous les licenciés et animateurs, sauf personnes à risque		10 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)
😊 ENCADREMENT		
Inscription aux sorties	 Sur inscription uniquement afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	 Rendre les inscriptions obligatoires afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation		Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques		Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Sorties labellisées Rando Santé	Interdites	Ne pas organiser de sorties labellisées Rando Santé

	Licencié	Animateur
 TRANSPORTS		
Transport individuel		Conseillé
Transports en commun		À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit	 Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie
 ESPACE DE PRATIQUE		
Lieu de pratique		Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
Legislation en vigueur		Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation		-Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement
Espace de pratique		 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités		À éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible
 COMPÉTITIONS		interdites
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC		interdites
 SÉJOURS ET VOYAGES		Non conseillé
 FORMATION		 Interdite en salle Possible en distanciel et en extérieur
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION		 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club
 ACCIDENT		Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre club Votre comité départemental info@ffrandonnee.fr	Votre comité départemental association@ffrandonnee.fr

PLAN DE DÉCONFINEMENT BALISEURS

Du 11 mai au 1er juin

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique	 Distanciation obligatoire à adapter lors de l'opération de balisage Les balises seront réalisées par un seul individu (non en duo)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le responsable de zone et le président de la CDSI, si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon)
Attestation	 Sans attestation
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Interdit
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire. En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel
 PUBLICS	
Tous les baliseurs sauf personnes à risque	 10 personnes maximum dont le baliseur animateur de l'opération
 ENCADREMENT	
Inscription aux sorties	 Sur inscription uniquement dans le cadre du balisage associatif pour respecter le nombre maximum de baliseurs et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation	 Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques	 Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'encadrant et le baliseur Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé

<p>Transports en commun</p>	<p> À éviter, avec masque si utilisation</p>
<p>Covoiturage</p>	<p> Ne pas organiser. Donner rendez-vous sur le lieu de départ de l'opération de balisage Si le covoiturage est inévitable, pas plus de deux personnes par véhicule, le passager étant positionné sur le siège arrière et à l'opposé du conducteur Chacun portera un masque</p>
<p> ESPACE DE PRATIQUE</p>	
<p>Lieu de pratique</p>	<p> Au plus proche du domicile et à moins de 100 km</p>
<p>Legislation en vigueur</p>	<p> Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter</p>
<p>Cotation</p>	<p> -Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement</p>
<p>Espace de pratique</p>	<p> Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés</p>
<p> CONVIVIALITÉ</p>	
<p>Partage de repas, pots, festivités</p>	<p> À éviter Avec distanciation pour le pique-nique</p>
<p>Discussions en présentiel</p>	<p> Avec distanciation et masque si possible</p>
<p> SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION</p>	<p> Privilégier la visio ou l'audioconférence pour réunions de baliseurs ou entre baliseur responsable de zone</p>
<p> ACCIDENT</p>	<p> Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence</p>
<p> VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ</p>	<p>Votre commission départementale sentiers itinéraires</p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr

PLAN DE DÉCONFINEMENT DIRIGEANTS

Du 11 mai au 1er juin

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la réunion Conseillé en situation de rapprochement inférieur à un mètre
Distanciation physique	 A adapter : 4m2 par personne
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement l'organisateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une réunion
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Préconisé
Matériels liés à la pratique	 Préconisation d'utilisation de son matériel personnel
Attestation	 Sans attestation
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Interdit
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire.
 PUBLICS	
Tous les dirigeants sauf personnes à risque	 10 dirigeants maximum
 ENCADREMENT	
Inscription aux réunions	 Sur inscription préalable et tenue d'une fiche de présence pour respecter le nombre maximum de dirigeants et mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 Ne pas organiser
 ITINÉRAIRE	
	 Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
 CONVIVIALITÉ	
Partage de repas, pots, festivités	 À éviter Avec distanciation si nécessaire
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible



SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION



Privilégier la visio ou
l'audioconférence pour réunions



ACCIDENT



Porter un masque et se désinfecter les
mains avant de porter secours,
sauf urgence



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Votre comité départemental

association@ffrandonnee.fr

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de
l'activité régulièrement mis à jour sur le site **www.ffrandonnee.fr**